



PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 6 février 2024 à 18h30

Présents : MM. DERUWEZ O. - LEPRETRE G. - LY SIN CHENG JM. - MERLIOT P. - TARTARE JM.
VANHAMME B.

Excusés : Mmes HEMBERT S.- COESTIE E.
M. DENEUX J. - DEVOS C.

Invités : MM. VERKINDT B. - D'HALLUIN O. - DORMIEU M. - FRYDRYSZAK F. - PENIN D.
WEBER M.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT ouvre la séance et accueille les élus. Il accueille également Dany PENIN, élu du CD62 membre de la commission sportive de ce Comité et qui a souhaité intégrer la commission régionale 5x5.

Il revient sur l'annonce du décès de Denis TAHAN, licencié à la JF Lambersart et arbitre régional. Il fait respecter une minute de silence à sa mémoire.

Les élus adressent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Paul MERLIOT annonce que la Ligue HDF a atteint la barre des 58 000 licenciés pour la première fois de son histoire.

Il revient sur ses activités depuis la précédente réunion :

Il a participé au bureau fédéral :

- Agence française anti-corruption : la FFBB va publier la cartographie des risques et les recommandations.
- Refus de passer la LFB à 14 clubs.
- Lancement d'une nouvelle application FFBB dès la semaine prochaine en remplacement de l'application actuelle.
- La FFBB déplore l'augmentation injustifiée de l'adhésion au COSMOS. L'adhésion des Ligues qui était prise en charge par la FFBB sera maintenant prise en charge par les Ligues.
- Ligue de développement : deux week-ends seront libérés par la FFBB pour permettre l'organisation des rencontres.
- Betclic et ProB en coupe BUSNEL : un handicap sera mis en place et l'équipe de niveau inférieur recevra.
- Suppression des recommandés avec AR envisagée pour les décisions des commissions de discipline.

Paul MERLIOT informe que l'Open Ch'ti du 14 juin à Dunkerque doit être annulé dû à des problèmes de budget rencontré par le DMBC dans l'organisation de la semaine de l'Open + . La Junior League et l'Open + sont maintenus.

Il ajoute que la Ligue va faire l'acquisition d'un troisième terrain 3X3 ainsi que de la remorque de transport.

SECRETARIAT GENERAL – O. DERUWEZ

Olivier DERUWEZ confirme qu'à la suite d'une relance de la FFBB, il a bien déposé les nouveaux statuts actualisés en juin 2023 sur la plateforme eFFBB.

DIRECTEUR TERRITORIAL – M. DORMIEU

Michel DORMIEU confirme l'organisation d'un JOB DATING le 28 mars prochain à Aulnoye. Un second se déroulera normalement fin avril au Portel. La confirmation est attendu cette semaine par le représentant local de France Travail. Un troisième est prévu à Béthune à l'automne prochain. Une Visio est organisée ce jeudi 8 février avec la FFBB sur ce sujet.

Michel indique que les clubs ont, enfin, reçu le courrier de l'ANS précisant le détail des subventions perçues en août 2023.

Concernant l'AG 2024, les systèmes de vote électronique seront validés en bureau fédéral le 9 mars prochain.

Ce mercredi 7 février, Michel DORMIEU recevra un représentant de l'AFM/TELETHON afin de lui remettre les recettes des clubs et de la Ligue perçues dans le cadre des manifestations TELETHON 2023 qu'elles ont organisées (8 489,40 € à ce jour). Il déplore toutefois que 2 clubs, qui ont bénéficié de lots offerts par la Ligue HDF pour cette opération, n'aient pas versé de recette.

Ce mardi 6 février, le terrain 3x3, destiné aux entraînements des Équipes de France, dans le cadre des JO, a été livré au CREPS de Wattignies.

Ce jeudi 8 février, les deux photocopieurs seront retournés à la société S2O.

Enfin, Michel DORMIEU informe qu'il a assisté au séminaire des directeurs territoriaux en Ile-de-France. Il y a eu beaucoup d'échanges fructueux avec les autres DT et les représentants de la FFBB.

IRFBB – JM. LY SIN CHENG et M. WEBER

Jean-Michel LY SIN CHENG informe qu'il a intégré la commission emploi de la FFBB. Cette commission a lancé une étude sur l'emploi des techniciens. Une visioconférence est prévue le 12 février à 18h30.

Concernant le dispositif Service Civique, 350 missions ont été allouées au basketball (hors Aquitaine et Normandie).

Visioconférence de présentation BPJEPS :

Le lundi 5 février, s'est déroulé une visioconférence de présentation du BPJEPS Basketball pour la rentrée 2024. Un premier rendez-vous qui a marqué le début de la campagne d'inscription pour la session 2024-2025. Le replay est à retrouver sur notre site internet.

Plusieurs dates à retenir :

- ❖ Fin des inscriptions : le 31 mai 2024
- ❖ Tests d'entrée : les 5-6-7 juin 2024
- ❖ Date de rentrée 2024-2025 : lundi 19 Aout 2024

CPR (recyclage entraîneur)

Pour rappel, la date limite de revalidation est le 15 mars 2024. À ce jour, environ 400 entraîneurs sont revalidés. Cinq nouvelles (et dernières) dates sont proposées pour les derniers entraîneurs devant se recycler :

- ✓ Lun. 12/02 – Soirée Technique « Jeu sans ballon » à Noailles par l'équipe technique du CD60 [5pts]
- ✓ Sam. 17/02 – Matinée Technique à Phalempin [10pts] | 3 choix possibles :
- ✓ 9h-12h : « Responsable technique de club amateur » par O. D'HALLUIN
- ✓ 9h-12h : « Structuration de club » par L. WEDLARSKI
- ✓ 9h-12h : « Construire son staff d'équipe » par B.BERKANI
- ✓ Dim. 18/02 – Matinée Conférence « Préparation Physique du jeune joueur en club » par N. SALLES, au CREPS de Wattignies [10pts]
- ✓ Sam. 24/02 – Matinée Conférence à VOUEL (Tergnier) [10pts]
- ✓ Mer. 28/02 – Soirée Technique « Basket Santé » par GAUCHY [5pts]

COMMISSION REGIONALE 5X5 – J. DENEUX

Les élus débattent de l'évolution de la formule des championnats jeunes pour la saison prochaine. Une formule sera proposée au prochaine comité directeur.

Néanmoins une phase de brassage de septembre à octobre est déjà validée, pour passer de 48 à 36 équipes . Les 12 équipes non retenues seront rendues aux Comités Départementaux. Cette phase de brassage paraît indispensable pour étalonner les forces en présence et éviter les trop grands écarts constatés chaque saison.

Compte rendu de la commission régionale 5x5

STATUT ENTRAINEUR

CONTROLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

EN MASCULINS				
US BOVES	PNM	06/01/24	LEPRETRE D.	800 €
		13/01/24	DANOIZEL J.	
		20/01/24		
		27/01/24		
CROIX OLYMPIQUE	PNM	13/01/24 27/01/24	BESTALI C.	400 €
GOUVIEUX BASKET OISE	PNM	20/01/24 27/01/24	NGUYEN J.	400 €
BC LIEVINOIS	PNM	27/01/24	DUFOUR S.	200 €
MARGNY ASCC	PNM	27/01/24	LAGARDE B.	200 €
LONGUENESSE BC	PNM	06/01/24	BRESSEL A.	200 €
AMIENS SCBB	RM2	13/01/24	COULPIED V.	90 €
		20/01/24	BONDJOKWE J.	
		27/01/24		
CARNIERES BC	RM2	13/01/24 20/01/24 27/01/24	POLVENT L.	90 €
CYSOING SAINGHIN BB	RM3	21/01/24	WEDLARSKI L.	30 €

HAMOIS BB	RM3	10/12/23	SALOMON J.	120 €
		14/01/24	WAYMEL R.	
		21/01/24	HUCKEL B.	
		28/01/24		
BCC NANTEUIL LE HAUDOUIIN	RM3	10/12/23	SARVAS G.	120 €
		14/01/24		
		21/01/24	AMMOUR K.	
		28/01/24		
VILLENEUVE D'ASCQ ESB	RM3	28/01/24	GRISELAIN L.	30 €
WATTRELOS BC	RM3	10/12/23	HOUSOY S.	30 €
BEUVAIS BCO	RMU17	06/01/24	SPORAKOWSKI V.	30 €
CALAIS BASKET	RMU17	20/01/24	LECRAS L.	30 €
UNION DECHY SIN BASKET	RMU17	06/01/24	CHAMPION S.	30 €
ES ISBERGUES	RMU15	13/01/24	COUVILLERS M.	30 €
WATTRELOS BC	RMU15	13/01/24	BEUGIN G.	30 €
LAMBERSART JF	RMU13	09/12/23 13/01/24	PONTIGNIES T.	60 €
BOURBOURG SC	RMU13	13/01/24 27/01/24	WOISSELIN M	60 €
DAINVILLE BC	RMU13	20/01/24	VEECKMAN M.	30 €
TEMPLEUVE LP	RMU13	06/01/24	MELI G.	30 €
WASQUEHAL FLASH	RMU13	06/01/24	BLEUZET B.	30 €
EN FEMININS				
SOISSONS CUFFIES AISNE	PNF	14/01/24	HOSTETTLER B.	600 €
		21/01/24		
		28/01/24		
STADE COMPIEGNOIS	PNF	21/01/24	PIJEVAC G.	200 €
AL COQUELLES	RFU18	14/01/24	BALLON A.	60 €
		21/01/24		
ARRAS PAYS D'ARTOIS	RFU15	13/01/24	RADOJICIC D.	30 €
BC ST LEONARD	RFU13	11/11/23	THUEUX C.	90 €
		02/12/23		
		09/12/23		
RONCQ US	RFU13	02/12/23	BONNET JL	120 €
		09/12/23		
		13/01/24		
		20/01/24		
NOGENT BBC	RFU13	20/01/24	CHAUMEIL R.	30 €

DOSSIERS SPORTIFS

DOSSIER CRS25 – 2023/2024

Championnat PNM Poule A

TEMPLEUVE LP / AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM

Du 20 janvier 2024

Participation d'un joueur avec une date de qualification en janvier

- Attendu qu'après vérification de la feuille, 1 joueur de TEMPLEUVE participe à la rencontre en étant qualifié en janvier,
- Rencontre perdue par pénalité pour TEMPLEUVE LP,
- Pénalité financière 142,50€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de TEMPLEUVE LP.

DOSSIER CRS26 – 2023/2024

Championnat RF3 Poule C

OSTREVENT BBEAAM / ARRAS PAYS D'ARTOIS

Du 28 janvier 2024

Participation d'une joueuse NF3

- Attendu qu'après vérification de la feuille, 1 joueuse NF3 de plus de 21 ans d'ARRAS PAYS D'ARTOIS participe à la rencontre,
- Rencontre perdue par pénalité pour ARRAS PAYS D'ARTOIS,
- Pénalité financière 117,50€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge d'ARRAS PAYS D'ARTOIS

DOSSIER CRS27N-2023/2024

Championnat RMU20-2-P2 Poule D1-EXCELLENCE

ESC LONGUEAU AMSBB / HORNAINGEOIS BC du 07/01/2024

HORNAINGEOIS BC / FOURMIES CSS du 13/01/2024

ONNAING JA / HORNAINGEOIS BC du 21/01/2024

LAMBRES BC / HORNAINGEOIS du 27/01/2024

Participation de 8 joueurs mutés pour HORNAINGEOIS BC

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU20-2-P2, l'équipe de HORNAINGEOIS BC a participé avec 8 joueurs « mutés » au lieu des 5 maxi autorisés lors des rencontres n°6255, 6302, 6349 et 6396,
- Rencontres perdues par pénalité pour HORNAINGEOIS BC,
- Pénalité financière de 160€ (40€ x 4) pour rencontres perdues par pénalité à la charge de HORNAINGEOIS BC.
- Une seule notification sera établie pour les 4 pénalités.

DOSSIER CRS28N-2023/2024

Championnat RMU20-2-P2 Poule G2-PROMOTION

GRICOURT BASKET -2 / CO TRITH PH

Du 07/01/2024

Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour CO TRITH PH

- Attendu qu'après vérification par la commission sportive 5x5, du Post-contrôles e-Marque, de la journée des 07 et 08 janvier ; il s'avère qu'une alerte a été notifiée sur la rencontre n°6282 du 07/01/2024 ;
- Un joueur a évolué, lors de cette rencontre, avec une licence « O » ce qui est contraire aux règlements sportifs. Pour jouer, ce dernier doit posséder une licence « Joueur » ;
- CO TRITH doit se mettre en conformité et ne plus faire jouer ce joueur à aucune rencontre jusqu'à régularisation de sa licence ;
- Rencontre perdue par pénalité pour CO TRITH PH ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de CO TRITH PH.

DOSSIER CRS29N-2023/2024

Championnat RMU17-P2 Poule H-ELITE

GRAVELINES GRAND FORT BCM / ASC DENAIN VPH

Du 13/01/2024

Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour GRAVELINES BCM

- Attendu qu'après vérification par la commission sportive 5x5, du Post-contrôles e-Marque, de la journée des 13 et 14 janvier ; il s'avère qu'une alerte a été notifiée sur la rencontre n°6915 du 13/01/2024 ;
- Un joueur a évolué, lors de cette rencontre, sans être qualifié ce qui est contraire aux règlements sportifs. Pour jouer, ce dernier doit posséder une licence « Joueur » ;

- GRAVELINES BCM doit se mettre en conformité et ne plus faire jouer ce joueur à aucune rencontre jusqu'à régularisation de sa licence ;
- Rencontre perdue par pénalité pour GRAVELINES GRAND FORT BCM ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de GRAVELINES GRAND FORT BCM.

DOSSIER CRS N°30N-2023/2024
Championnat RMU20-2-P2 Poule H2-PROMOTION
SOISSONS CABB / CUINCY ASB
Du 14/01/2024
Forfait CUINCY ASB

- Attendu qu'en date du vendredi 12 janvier, le club de CUINCY ASB déclare forfait pour son équipe évoluant en RMU20-2-P2 ;
- Le club adverse et les arbitres ont été prévenus ;
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°6671 du 17/03/2024 se jouera à Soissons ;
- Rencontre perdue par forfait pour CUINCY ASB ;
- Pénalité financière de 160€ (forfait sur la 2^{ème} phase = 200% du DE du CD59) pour rencontre perdue par forfait (1^{er} forfait) à la charge de CUINCY ASB.

DOSSIER CRS N°31N-SAISON 2023/2024
Championnat RMU15-P2 Poule J-PROMOTION
SOISSONS CABB / APB OUTREAU
Du 20/01/2024
Forfait de APB OUTREAU

- Attendu qu'en date du samedi 20 janvier, le club de APB OUTREAU déclare forfait pour son équipe évoluant en RMU15-P2 ;
- Le club adverse et l'arbitre ont été prévenu ;
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°7304 du 30/03/2024 se jouera à Soissons ;
- Rencontre perdue par forfait pour APB OUTREAU ;
- Pénalité financière de 190€ (forfait sur la 2^{ème} phase = 200% du DE du CD62) pour rencontre perdue par forfait (1^{er} forfait) à la charge de APB OUTREAU

DOSSIER CRS N°32N-SAISON 2023/2024
Championnat RFU13-P2 Poule F-ELITE
LAMBERSART BLM / TEMPLEUVE LP
Du 27/01/2024
Participation de 6 joueuses mutées pour TEMPLEUVE LP

- Attendu qu'après vérification des feuilles RFU13-P2, l'équipe de TEMPLEUVE LP a participé avec 6 joueuses « mutées » au lieu des 5 maxi autorisés lors de la rencontre n°8022 du 27/01/2024 ;
- Rencontre perdue par pénalité pour TEMPLEUVE LP,
- Pénalité financière de 30€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de TEMPLEUVE LP.

DOSSIER CRS N°33N-SAISON 2023/2024
Championnat RFU15-P2 POULE F-ELITE
ACLPAB CALAIS / NOGENT BBC
Du 27/01/2024
Forfait de NOGENT BBC

- Attendu qu'en date du samedi 27 janvier, l'équipe de NOGENT BBC a prévenu le club de l'ACLPAB CALAIS pour les informer qu'il ne se déplacerait pas pour le motif suivant : tracteurs empêchant la circulation ;
- L'arbitre de la rencontre a également été prévenu ;
- Le secrétariat de la Ligue a été prévenu par l'arbitre !

- Attendu qu'après vérification des différentes rencontres, il s'avère que d'autres équipes se sont déplacées dans le même secteur et qu'aucune justification médiatique ou photographique n'ont été jointes ;
- La commission sportive 5x5 décide : rencontre perdue par forfait à la charge de NOGENT BBC.
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°7908 du 06/04/2024 se jouera à l'ACLPAB Calais ;
- Pénalité financière de 70€ (forfait sur la 2^{ème} phase = 200% du DE en Ligue) pour rencontre perdue par forfait à la charge de NOGENT BBC.

Chronomètres de Tirs

AMIENS SCBB	06/01/2024 - 20/01/2024	
BC LIEVINOIS	06/01/2024 - 20/01/2024	
UNION DENAIN HASNON	06/01/2024	
BC ORCHESIEN	13/01/2024	
BC BLENDÉCQUES ST OMER	27/01/2024	
COEUR DE FLANDRE		28/01/2024

Les clubs ci-dessus se verront appliquer une pénalité de 50€ pour chacune des absences de chronomètres de tirs.

Rappel : Les clubs qui ont inscrits une personne alors que la formation n'a pas encore eu lieu ne seront pas pénalisés

Divers

- L'équipe RMUI3 de l'US CREPY EN VALOIS ne s'est pas déplacée à LIEVIN le samedi 27/01 à 14h00. Motif évoqué : l'autoroute A1 est partiellement coupée dans le sens Senlis/Lille (manifestation agricole).
- Le club du BC LIEVINOIS a été prévenu.
- L'arbitre de la rencontre n'a pas été prévenu et s'est déplacé.
- Pénalité de 100€ pour arbitre non-prévenu en cas de déplacement à la charge de l'US CREPY EN VALOIS.
- Paiement des frais de déplacement, à l'arbitre, s'élevant à 23.20€ à la charge de l'US CREPY EN VALOIS (paiement à régler directement à l'arbitre).
- En accord avec le club de BC LIEVINOIS la rencontre se jouera le mercredi 07 février à 16h.

COMMISSION DES OFFICIELS – JM. TARTARE

Jean-Michel TARTARE informe qu'une réunion de mi-saison des arbitres régionaux a eu lieu le 5 février à Compiègne. Deux autres sessions ont eu lieu le 12 et le 19 février à Phalempin.

Arbitrage 3X3 : un stage aura lieu à l'INSEP les 26 et 27 mars. La CRO va proposer deux stagiaires : Emeline BOCQUILLON et Enad MECAJ.

Jean-Michel TARTARE transmet un bilan à date de la caisse de péréquation (voir annexes).

COMMISSION TECHNIQUE – C. DEVOS

Intervention de Fabien FRYDRYSZAK

Fabien FRYDRYSZAK informe des dispositions prises pour la préparation du stage des équipes de France 3x3 et 5x5 au CREPS de Wattignies.

Le stage de l'équipe de France 3x3 féminine se passe bien.

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT informe que la gestion des 3^{èmes} fautes techniques est un véritable problème. Une réunion avec les répartiteurs est prévue afin d'essayer de régler cela.

Cette semaine, il a reçu 9 dossiers qui seront ouverts très rapidement.

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME a reçu :

- 6 606 € de la part de Kalisport pour les formations BF et DETB

Il a payé :

- 1 861 € à la FFBB pour les licences T

Il doit payer :

- 20 519 € à l'Etat pour la taxe sur les salaires
- 259 313 € à la FFBB pour la 3^{ème} échéance des licences

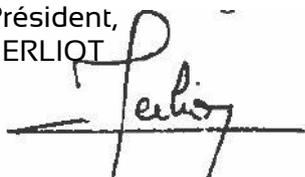
Concernant la péréquation :

- 1 équipe n'a pas encore payé la 1^{ère} mensualité.
- 1 équipe n'a pas encore payé la 2^{ème} mensualité.
- 1 équipe n'a pas encore payé la 3^{ème} mensualité.
- 1 équipe n'a pas encore payé la 4^{ème} mensualité.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôture la séance 20h20.

Le Président,
P. MERLIOT



Le Secrétaire Général,
O. DERUWEZ

